

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE  
LUNDI, LE 2 OCTOBRE 2017 À 20 HEURES À LA SALLE COMMUNAUTAIRE.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Jean-Guy Poirier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Daniel Paquet, Denis Gauthier, Denis Drouin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

La directrice générale, Nathalie Arsenault, agit à titre de secrétaire de la séance.

**2017-10-02-01 Ouverture de la séance**

**2017-10-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que l'ordre du jour soit adopté.

**2017-10-02-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal**

Après lecture, il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017 soit adopté.

**2017-10-02-04 Liste des déboursés du mois de septembre**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Denis Drouin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que cette liste au montant de 145 419,57 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

**2017-10-02-05 Correspondance (dons)**

Association Épilepsie Gaspésie Sud

Il est proposé par le conseiller Denis Gauthier, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), qu'un don de 25 \$ soit versé à l'Association Épilepsie Gaspésie Sud.

R.A.P.H., Baie-des-Chaleurs

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), qu'un don de 25 \$ soit versé à la Ressource d'aide aux personnes handicapées Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine pour la Campagne annuelle de financement qui se tient de la mi-septembre à la fin octobre et le Téléradiothon qui aura lieu le dimanche 21 janvier 2018.

**2017-10-02-06 TECQ 2014-2018 – Approbation des travaux réalisés**

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Gauthier, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**2017-10-02-07 Adoption – Règlement 454-17  
Établissant la rémunération du personnel électoral**

ATTENDU l'avis de motion donné à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquet, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le règlement 454-17, établissant la rémunération du personnel électoral, soit adopté.

**2017-10-02-08 Avis de motion – Règlement 455-17  
Modifiant le règlement numéro 362-09-2 (zonage)**

Le conseiller Dial Lepage donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Siméon, le règlement numéro 455-17 modifiant le règlement numéro 362-09-2 (règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'autoriser la classe d'usage numéro 2318 (Industrie artisanale de mets prêts-à-apporter) dans la zone 30-M (zone à dominance mixte). Toutes les dispositions afférentes à la zone 30-M demeurent toutefois inchangées.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Saint-Siméon informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans la zone concernée.

**2017-10-02-09 Adoption – 1<sup>er</sup> projet Règlement 455-17  
Modifiant le règlement numéro 362-09-2 (zonage)**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 455-17 modifiant le règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le lundi 13 novembre 2017, à compter de 19 h 30, à la salle du Conseil de la municipalité de Saint-Siméon.

**2017-10-02-10 Autres sujets**

**2017-10-02-10-01 Office municipal d'habitation – comité de transition**

Il est proposé par le conseiller Denis Gauthier, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que madame Annie Lévesque soit désignée à titre de substitut en cas d'absence de monsieur le maire, Jean-Guy Poirier, représentant de la Municipalité de Saint-Siméon au sein du comité de transition visant le regroupement des offices municipaux d'habitation.

**2017-10-02-10-02 Désignation d'un nom pour le Centre communautaire**

ATTENDU QU'il est possible d'attribuer un nom représentatif à un édifice municipal;

ATTENDU QUE le Conseil municipal tient à honorer les 40 ans à la mairie de monsieur Jean-Guy Poirier ;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Guy Poirier s'est particulièrement illustré au sein de la communauté de Saint-Siméon;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Guy Poirier est une personnalité publique qui a apporté une contribution exceptionnelle au développement de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Daniel Paquet, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le centre communautaire de Saint-Siméon soit désormais nommé le Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Une demande formelle sera présentée à la Commission de toponymie du Québec afin que ce nom soit officialisé.

**2017-10-02-11 Période de questions**

Divers échanges ont porté sur le développement Richard et sur la possibilité d'ajouter la liste des logements à louer sur le site Internet de la Municipalité. Une vingtaine de personnes étaient présentes.

**2017-10-02-12 Levée de la séance**

Le conseiller Daniel Paquet propose la levée de la séance.

---

Jean-Guy Poirier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale